

L'an deux mil dix-huit, le treize février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Patricia LALOS, Philippe COUSIN, Maryse REDUREAU, Jacky GARNIER, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Michèle BONRAISIN, Caroline LEGENVRE, Claudine BEYER, Patrick LEMOINE, Yves RABANT, Bruno HAMELIN, Bernard TRONCHET, Xavier VAGNER.

Absents excusés : Nathalie GONCALVES, Virginie HAAS, Frédéric TOTAIN.

Procurations : -

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 06/02/2018 Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2018/001 - BP 2018 – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite du ¼ des crédits, hors remboursement des emprunts, du budget 2016 (BP 2017 : 1 950 875 €), soit :

- Pour le budget communal :

Contrat informatique SEGILOG/BL	D 2051	5000
---------------------------------	--------	------

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise** le Maire à engager cette dépense, les crédits seront repris au BP 2018.

2018/002 – Budget : voirie – remboursement travaux

L'entreprise Lochard Beucé réalise actuellement des travaux d'entretien de la voirie communale. Certaines reprises concernent des riverains, qui sont amenés à participer au coût :

Reprise du trottoir devant le 18 rue des Saules : M Bluteau = 788.40 €

Reprise du raccordement du pluvial pour l'entreprise Rousseau avenue du Maine = 2 956.80€

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise** le Maire à émettre les titres de recettes.

2018/003 - Budget : Partenariat LMTV

Depuis 2015, la commune adhère au club LMTV, la télévision du Mans.

Le Maire propose de renouveler ce soutien qui consiste en la diffusion de messages infographiques durant 7 semaines dans l'année pour faire connaître la commune. Coût 200 €.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise** le Maire à verser une participation de 200 € à LMTV. Les crédits seront inscrits au BP 2018.

2018/004 – Modification des Statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, lors de son conseil communautaire du 22 Janvier 2018 a délibéré sur un projet de modification des statuts afin d'intégrer sous chapitre action sociale d'intérêt communautaire, la prise en charges des cotisations à l'Épicerie Sociale et Solidaire.

Conformément à l'article L5211.20 du Code Général des Collectivité territoriales, ces statuts, pour être validés, doivent être adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Soit l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, soit l'accord de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification tel qu'il a été proposé en conseil communautaire le 22 Janvier dernier :

Sous chapitre 4-2-4 : ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au 2 - Mise en œuvre d'une action sociale transversale et d'animation globale sur le territoire :

Ajout de ➤ Prise en charge des cotisations à l'Épicerie Sociale et Solidaire

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte par 15 voix pour et 1 voix contre**, le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe tel qu'il a été présenté devant l'assemblée ce jour.

La cotisation de 0,40 € par habitant est payée par la CdC.

Proximité du service pour les palvinéens : cette question sera travaillée avec la MDP.

2018/005 - Personnel : création/suppression de postes service technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite de Monsieur Besnard, il convient de supprimer son poste et de créer l'emploi correspondant à l'agent recruté par mutation.

Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable dans sa séance du 30/01/2018.

Le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps complet et
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au service technique à compter du 19 février 2018.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 votes pour et 2 votes contre, décide :**

- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 19/02/2018.

Les crédits seront inscrits au BP 2018. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

2018/006 - Personnel : suppression d'un poste service entretien/périscolaire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la radiation des cadres d'un agent en disponibilité depuis 1999, effective depuis le 1^{er} décembre 2017, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet 20H.

Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable dans sa séance du 30/01/2018.

Pour information, ce poste a été remplacé par l'emploi pérennisé de Claire Beury, après son contrat d'accompagnement dans l'emploi au 1^{er} septembre 2017. (poste créé le 31/05/2016).

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide** la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet 20H. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

2018/007 - Cession de terrain rue de la Rivière - complément

Par délibération 2017/057, le conseil municipal a donné son accord à la vente de la parcelle AN 92 rue de la Rivière pour un prix de 2500 €.

La commune comptant plus de 2000 habitants, il était nécessaire d'obtenir un avis des Domaines sur le prix de cession.

La DGFIP, service des Domaines, a notifié que le prix de cession envisagé n'appelait pas d'observations (avis n° 72310VOI31).

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal** confirme les termes de sa décision du 12/12/2017 et le prix de cession du terrain AN 92 à 2 500 €, les frais de bornage pris en charge par la commune et les frais de notaire par l'acquéreur.

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

N°	Date	Objet	Contractant	Montant
2018/001	02/01/2018	DIA Vte Palvi Avenue du Maine		
2018/002	18/01/2018	Marché travaux Rue de la Rivière	HRC	179 613.50 €
2018/003	22/01/2018	Marché géolocalisation aménagt rue Rivière	Ohm Ingenierie	3 175 €
2018/004	13/02/2018	Marché maitrise œuvre giratoire rte Coulaines /Rue du Monnet	Cabinet LOISEAU	7 000 €

➤ **Comptes rendus commissions et CDC**

Commission Urbanisme

SIDERM : nouveau logiciel de facturation en fin d'année, permettant le paiement mensuel.

Commission familiale sociale et scolaire

Inscriptions MDP pour le centre aéré de février samedi prochain, faisant suite à une réunion publique le 27 janvier avec une quinzaine de personnes présentes.

CCAS le mardi 20 février

Après-midi convivial pour les personnes âgées de plus de 75 ans le samedi 7 avril

Second multi accueil intercommunal à Neuville 18 places décidé par la CdC

Commission Voirie

Travaux d'entretien en cours : bordures, entrée restaurant scolaire ; nécessaire de reboucher les trous suite hiver

L'assainissement : les travaux ne commenceront que lorsque nous aurons l'accord de principe

Rue de la rivière : début semaine 12

Commission animation CME

36 conseillers municipaux (actuels et anciens) se sont inscrits pour le voyage à Paris

Remise des prix d'illumination jeudi soir : 22 lauréats récompensés par des bons d'achat Truffaut

AG du Comité des Fêtes

CdC Maine Cœur de Sarthe

Mme Cantin viendra présenter le projet de territoire lors d'un prochain conseil.

Le Maire donne des informations sur le développement de la couverture fibre internet dans le cadre du schéma départemental

➤ **Affaires diverses**

Xavier Vagner, conseiller municipal, remet sa lettre de démission au Maire.

Prochain conseil municipal : jeudi 29 mars 2018

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS		Nathalie GONÇALVES	Absente excusée

Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	

Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	Absente excusée
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	